



Système de gestion des décisions
des instances
Recommandation

Numéro de dossier :1074400052	
Unité administrative responsable	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Sommet	-
Contrat de ville	-
Projet	-
Objet	Adopter un règlement sur la démolition, la transformation, la construction et l'occupation de bâtiments sur le site de l'ancienne Gare-Hôtel Viger, délimité par les rues Saint-Antoine Est, Saint-Christophe, Notre-Dame Est et Berri, en vertu des paragraphes 3 et 5 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, ainsi qu'un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal.

Le conseil de l'arrondissement de Ville-Marie demande au conseil municipal de la Ville de Montréal :

1. D'adopter un règlement sur la démolition, la transformation, la construction et l'occupation de bâtiments sur le site de l'ancienne Gare-Hôtel Viger délimité par les rues Saint-Antoine Est, Saint-Christophe, Notre-Dame Est et Berri, en vertu des paragraphes 3 et 5 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal.
2. D'adopter un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal.
3. De soumettre ces projets de règlements à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne des assemblées de consultation publique conformément au deuxième alinéa de l'article 89.1 de la Charte de la Ville.

-- Signé par Guy HÉBERT/MONTREAL le 2007-08-23 15:50:50, en fonction de /MONTREAL.

Signataire:

Guy HÉBERT

Directeur général adjoint de la Ville responsable du centre-ville
et directeur d'arrondissement de
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

Numéro de dossier :1074400052